

Bureau du 15 septembre 2003

Décision n° B-2003-1595

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue des Monts d'Or et appartenant à M. Chaninel**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement de la rue des Monts d'Or à Saint Genis les Ollières, une parcelle de terrain de 160 mètres carrés environ dépendant de la propriété de monsieur Chaninel en bordure de cette voie.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, monsieur Chaninel céderait le bien en cause au prix de 30 € le mètre carré, soit environ 4800 € admis par les services fiscaux, étant entendu que la Communauté urbaine ferait procéder à ses frais à divers travaux de clôture rendus indispensables par le recoupement de cette propriété, travaux évalués à 4 500 € ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0499 le 21 janvier 2003 pour la somme de 2 400 000 €.

4° - Le montant à payer en 2004 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 pour un montant de 4 800 € environ pour l'acquisition et pour un montant de 600 € pour les frais d'actes notariés. La dépense de 4500 € résultant des travaux sera financée sur l'exercice 2004 - opération 0346 - compte 615 238.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,